



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N° 3 AU MARCHÉ POUR LA
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE RUE
MIRABEAU A VINCENNES - LOT 4 CLOISONS,
DOUBLAGE, FAUX-PLAFONDS, ISOLATION**

**DÉCISION N° AU-19-210
EN DATE DU 07 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-117 en date du 27 mars 2017 attribuant le marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation (notifié le 10/04/2017) ;

VU la décision n°AU-19- 080 en date du 22 février 2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation (notifié le 13/03/2019) ;

VU la décision n°AU-19- 118 en date du 22 mars 2019 de signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation (notifié le 3/04/2019) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la modification de la décomposition par intervenants du groupement ART MANIAC – ART TCE suite à la répartition financière des avenants n° 1 et n° 2 entre les deux membres du groupement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ART MANIAC, sise, 10, rue Dordet – 95 400 VILLIERS LE BEL, mandataire du groupement conjoint formé avec la société ART TCE (co-traitant), et représentée par Monsieur BENSALD Alain, Directeur, l'avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation.

Le montant de la décomposition par intervenants se décompose comme suit :

- Mandataire ART MANIAC : Part. 49,10 % soit (1 033 989,83 € HT)
- Co-traitant ART TCE : Part 50,89 % soit (1 071 644,90 € HT)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190607-lmc1H6339H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/06/2019
Date de Publication : 07/06/2019